



Formation Sécurité Incendie
Prévention des Risques Professionnels

Formation SECURITÉ PRÉVENTION
5 rue Benoît BERLIOZ
69 680 CHASSIEU
info@alertis.fr / www.alertis.fr
04 78 90 46 30 / 06 31 09 87 59

Programme de Formation CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Objectifs : Prévenir et anticiper les accidents du travail et l'apparition des maladies professionnelles.
Permettre aux membres du CHSCT de comprendre leurs prérogatives et leurs missions dans le cadre du fonctionnement de l'instance, les notions d'Hygiène, les impératifs de Sécurité, les Conditions de Travail, et de Santé au travail.
Mettre en place quelques outils simples d'approche du risque.

Publics concernés : Membres mandatés représentants du personnel au CHSCT.

Prérequis : Aucune connaissance n'est nécessaire au préalable.

Organisation :

Effectif : De 4 à 12 personnes avec un stage en entreprise.
A partir de 1 stagiaire pour des stages inter-entreprises.

Durée : **21h00 réparties sur 3 jours.**

Dates et horaires : cf. CONVENTION DE FORMATION.

Lieu : cf. CONVENTION DE FORMATION.

Formateur : Formateur spécialisé en santé et sécurité au travail.

Méthode pédagogique :

- Apports théorique. Séances de formation en salle.
- Formation modulaire et progressive.
- Etudes de cas concrets au moyen de mises en situations pratiques.
- Exposés interactifs avec démonstrations du formateur.
- Vidéos de formation. Paper-board.

Moyens pédagogiques :

- Informatique et moyens de vidéo-projection.
- **Livret de formation remis à chaque stagiaire.**
- Exercices de mises en situation.

Programme :

Connaître les pouvoirs et prérogatives du CHSCT et de ses membres :

- 1- Connaître l'ensemble des droits et prérogatives réglementaires du CHSCT : rôle, pouvoirs et prérogatives, droits, enjeux, cadre d'intervention : champ d'application, composition, modalités de constitution missions, fonctionnement, délégation horaire, accords d'entreprise... délit d'entrave, protection contre le licenciement formation (droit à la formation, modalités) danger grave et imminent
- 2- Connaître et distinguer clairement les niveaux de responsabilité en matière de prévention : responsabilité du CHSCT, responsabilité du Chef d'établissement, du service sécurité dans l'entreprise, du médecin du travail...
- 3- Savoir objectiver les difficultés et les obstacles rencontrés dans l'exercice de sa fonction
- 4- Faire la distinction entre les différents mandats (pour les représentants qui en assument plusieurs) Savoir faire la part des choses entre action syndicale et action du CHSCT, et ne traiter en CHSCT que les sujets en rapport avec les missions qui lui incombent.

Etre capable d'adopter le positionnement et les postures adéquates :

- 1- Comprendre la stratégie de prévention de l'entreprise
- 2- Etre acteur d'un changement des pratiques sociales dans l'entreprise dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail
- 3- Comprendre le positionnement du Représentant du Personnel au CHSCT par rapport : aux salariés à la direction à l'organisation syndicale au CE et aux DP au médecin du travail aux préventeurs internes et externes
- 4- Savoir se positionner en tant que représentant de l'ensemble des salariés : représenter l'ensemble du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité savoir qu'il peut y avoir des antagonismes entre intérêts individuels et intérêts collectifs, et savoir les décrypter.

Comprendre les principaux concepts et connaître les modèles dominants en matière d'organisation du travail dans les entreprises :

- 1- Connaître et comprendre les principaux modèles d'organisation du travail : modèle du métier, modèle taylorien, modèle du management par la compétence
- 2- Savoir-faire l'analyse "sociologique" des relations de travail dans son entreprise, et pouvoir identifier et comprendre les problématiques des différents acteurs
- 3- Comprendre la globalité des démarches de prévention, en tenant compte de toutes les composantes de la santé au travail
- 4- Savoir passer du contexte particulier de la situation de travail au contexte global de l'entreprise et de la société
- 5- Connaître le rôle respectif et les objectifs des institutions représentatives du personnel (DP, CE)

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

- Conforme au référentiel CHSCT édité par la DIRECCTE.
- Des questions orales et des exercices de mise en situation seront effectués lors de la formation.
- Tous les stagiaires participants à la formation rempliront une fiche de présence. Cet émargement se fera par demi-journée reprenant la durée, les horaires l'adresse, le nom du centre de formation et la signature du formateur.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation sera rempli par chaque stagiaire. Cette évaluation permettra d'avoir un retour sur toute la formation (organisation, pédagogie, matériel, etc.)

A l'issu de la formation continue :

Tous les stagiaires recevront une attestation de membre du CHSCT.

La fiche de présence sera envoyée au service demandeur.

Une fiche d'évaluation de la formation est donnée à chaque stagiaire.